



Date: 2013-05-15

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection:2495515

Exploitant: DAWN MARIA TAIT

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable:

Adresse de l'établissement:

Raison de la visite : visite suivi-autre (14)

Numéro de dossier: 2073363 - 1

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

## ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Contenir les animaux à l'aide d'installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	Vérifié et non conforme / Clôture, barrière ou séparation incorrecte / Il y a une clôture électrique fonctionnelle: cependant les poneys peuvent passer dessous
2	Éliminer tous les débris, déchets ou objets susceptibles de blesser les animaux.	Vérifié et non conforme / Présence de débris, de déchets ou d'objets dangereux / Débris dans le pâturage

## REMARQUES

Visite de suivi suite à une plainte de bien-être animal, en compagnie de l'inspecteur Stéphane Dumont.

Sur place nous constatons la présence de 6 chevaux (3 poneys, deux chevaux et un poulain) et d'une chèvre de compagnie, tous en bon état de chair. Les chevaux ont du foin de qualité à volonté dans une mangeoire commune et de l'eau dans un bassin. Il y a une accumulation de fumier de quelques jours sous les sabots des chevaux. De la moulée de bonne qualité est disponible pour la jument allaitante et Fable (cheval en convalescence)

A notre demande, les chevaux sont envoyés dans le pâturage attendant à l'écurie. Ils ont accès à ce pâturage chaque jour, sous surveillance de la propriétaire, car les poneys peuvent se glisser sous la clôture électrifiée.

Il y a au centre du pâturage une accumulation de quelques débris que les chevaux peuvent éviter facilement.

## Recommandations:

Installer des clôtures efficaces et fonctionnelles pour empêcher les poneys de s'échapper. Bien que les clôtures soient maintenant électrifiées comme cela vous a été demandé, il faut également qu'elles retiennent efficacement les animaux.

Nettoyer les débris au centre du pâturage

Retourner ou déplacer les poneys et la chèvre qui appartiennent à une autre personne, sans délai: vous avez signé une entente qui stipule que vous ne pouvez avoir en votre possession plus de 4 chevaux.

Merci de votre collaboration

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

**Nom de l'inspecteur:** CÉLINE ISAAZ  
**Adresse:** 5130, BOUL. DE LA RIVE-SUD BUR.100, LEVIS. G6V9L4, (Québec)  
**Téléphone:** 418 834-6740 poste 235  
**Télécopieur:** 418 834-6765  
**Courriel :** Celine.Isaaz@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Dawn Maria Tait, [REDACTED]  
Fait à LEVIS ce 2013-05-17

Signature : [REDACTED]